

Karine-Franck HO CAN SUNG  
Chargée de Programmes de Santé  
[karine-franck.hocansung@ars.sante.fr](mailto:karine-franck.hocansung@ars.sante.fr)  
Tél. : 05 96 39 42 92  
Réf. : N° 2021 / ARS Martinique

Fort-de-France, le

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 18 janvier 2021, vous sollicitiez mes services pour la production d'une contribution de l'Agence Régionale de Santé à l'avis de l'Autorité environnementale concernant le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de renouvellement de la liaison sous-marine de 20 000 volts entre Fort-de-France et les Trois-Ilets et comprenant l'évaluation environnementale afférente.

### 1. Eléments de contexte

Le projet de renouvellement et de renforcement du réseau 20 000 volts dans la zone de Trois-Ilets, Anses d'Arlets et Diamant prévoit la mise en place de deux nouvelles liaisons sous-marine (LSM) entre Fort-de-France et les Trois-Ilets:

- LSM1 démarre du réseau existant de la Pointe des Sables jusqu'à la Pointe du Bout (rue des Flamboyants) aux Trois Ilets pour se raccorder au poste HTA/BT Marina 1.
- LSM2 démarre de la Pointe des Sables (même endroit que pour LSM1) jusqu'à la Pointe de la Rose aux Trois-Ilets pour se raccorder au poste HTA/BT Galy.

### 2. Etat initial de l'environnement

En page 16, une zone d'étude rapprochée ainsi qu'une zone d'étude éloignée ont été définies. La thématique «eaux de baignade» est décrite page 66. Les sites de baignades localisés entre Fort-de-France et les Trois-ilets ont été identifiés au nombre de 6. Néanmoins au vu de la définition des aires d'étude, il conviendrait de ne retenir dans le cadre de cet état initial que les baignades «Méridien», «Bakoua» et «Anse Mitan» qui bénéficient d'une eau de qualité excellente.

### 3. Incidences et mesures pour l'installation des liaisons sous-marines

Eu égard à la nature des travaux prévus, la qualité des eaux de baignade est largement traitée. Toutefois, au vu de l'éloignement des 3 zones de baignade («Méridien», «Bakoua» et «Anse Mitan») de l'aire d'étude rapprochée, ce projet n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux de baignade.

Pour autant, il convient de préciser que contrairement à ce qui est annoncé page 129, même si seuls les paramètres microbiologiques (indicateurs de contamination fécale) sont réglementés, la transparence de l'eau fait également l'objet d'un contrôle, cette fois visuel. Dans l'éventualité où l'eau serait jugée trop turbide notamment dans le cadre de travaux générant la mise en suspension de sédiments, des mesures sont mises en œuvre. Il s'agit singulièrement de l'installation de barrages anti-MES ainsi que la fermeture préventive des sites de baignades, opérée par la personne responsable du site de baignade (le maire de la commune concernée).

../..



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

4

#### Incidences et mesures d'installation des zones d'atterrage et leurs liaisons terrestres



Le site d'atterrage de la Pointe du Bout, secteur très bâti, subira des nuisances sonores dues à l'activité des engins de chantier. A cet égard, des mesures sont prévues telles que «le respect des plages horaires de travaux compatibles avec le cadre de vie des riverains (7h30 à 19h du lundi au vendredi)».

Par ailleurs, il est essentiel de rappeler que les riverains devront être informés en amont du début du chantier, de la durée et des horaires des travaux ainsi que de précautions mises en œuvre pour garantir la tranquillité et la sécurité du voisinage.

Il serait opportun que l'avis des riverains soit régulièrement requis en vue d'adapter les pratiques du chantier à leur mode de vie.

De ce qui précède nous pouvons conclure que si les enjeux de santé-environnementale ont été traités au travers de cette évaluation environnementale, ils l'ont été avec des imprécisions sus mentionnées qui devront être complétées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
Mission Régionale de l'Autorité environnementale  
BP 7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher Cedex

**Siège**

Centre d'Affaires « AGORA »  
CS 80656  
97263 FORT DE FRANCE CEDEX  
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)